



Guide de demande du Cahier de travail sur la viabilité financière

FONDS NATIONAL DE CO-INVESTISSEMENT POUR LE LOGEMENT - VOLET CONSTRUCTION



TABLE DES MATIÈRES

À propos du Cahier de travail sur la viabilité financière	3
Loyers – Abordabilité (onglet 2)	3
Loyers pro forma – Portion résidentielle	4
Budget (onglet 3).....	5
Résumé	5
Total des coûts du budget	5
Caractéristiques de l'immeuble.....	5
Budget.....	5
Autres sources de financement	6
Résidentielle – logements neufs (pro forma) [onglet 4].....	7
Résumé	7
Portion résidentielle – construction : Évaluation de la viabilité financière	7
Budget.....	7
Analyse des revenus – Portion résidentielle	7
Revenus accessoires	8
Autres sources de revenus	8
Coûts d'exploitation	8
Prêt – CCD et calcul du rapport	8
Portion non résidentielle – Pro forma (onglet 5).....	9
Portion non résidentielle : Évaluation de la viabilité financière	9
Budget de l'ensemble	9
Non résidentiel/commercial	10
Coûts d'exploitation	10
Prêt – CCD et calcul du rapport	10

À PROPOS DU CAHIER DE TRAVAIL SUR LA VIABILITÉ FINANCIÈRE

Le Cahier de travail sur la viabilité financière (le Cahier de travail) est un document obligatoire pour toutes les demandes au Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL). Le modèle du Cahier de travail est disponible sur le site Web de la Stratégie nationale sur le logement (SNL). Vous devez télécharger le fichier, saisir les renseignements requis et le joindre à votre demande. Ce guide vous aidera à remplir les sections obligatoires du Cahier de travail et à comprendre comment interpréter les notes et les résultats générés par le Cahier de travail.

Il y a deux Cahiers de travail disponibles : 1) si votre projet est une nouvelle construction vous choisirez **FNCIL – Viabilité – Construction**; 2) s'il s'agit d'un projet de réparation ou de renouvellement (R et R), vous choisirez **FNCIL – Viabilité – R et R**. Vous devez sélectionner le bon Cahier de travail et le remplir en fournissant les détails du projet pour lequel vous présentez une demande de financement.

Les renseignements que vous devez fournir seront surlignés en jaune à chaque onglet du Cahier de travail; les numéros de colonne et de ligne des cellules seront fournis avec une description des renseignements requis. Toutes les autres sections du Cahier de travail seront remplies à l'aide de valeurs prédéfinies, de formules intégrées et en fonction des renseignements que vous avez soumis. Le Cahier de travail comporte quatre onglets intitulés : « Abordabilité des loyers », « Budget de l'ensemble », « Portion résidentielle – logements neufs (pro forma) » et « Portion non résidentielle – pro forma » et « Portion non résidentielle ». Vous devez remplir chaque onglet du Cahier de travail avant de le joindre à votre demande sur le portail en ligne (*Remarque : il n'est pas nécessaire de remplir l'onglet « Portion non résidentielle » si votre projet ne prévoit pas de composante non résidentielle*).

Vous pouvez naviguer entre les onglets du Cahier de travail à l'aide des boutons « Page suivante » et « Page précédente » à la fin de chaque section. Vous pouvez également réinitialiser la page sur laquelle vous travaillez, ou l'ensemble du Cahier de travail, à l'aide des boutons « Réinitialiser la page » ou « Tout réinitialiser ».

LOYERS – ABORDABILITÉ (ONGLET 2)

Les promoteurs qui demandent un financement au FNCIL doivent s'engager pendant au moins 20 ans à maintenir les loyers d'au moins 30 % des logements à moins de 80 % du taux de location médian du marché (conformément à la dernière Enquête sur les logements locatifs de la SCHL pour le marché et le type d'unité visé).

Les loyers médians de l'enquête peuvent être consultés sur le Portail de l'information sur le marché de l'habitation de la SCHL. Il se trouve sur le site Web de la SCHL à l'adresse électronique suivante (un lien direct se trouve également à l'onglet Abordabilité des loyers [onglet 2]).

<https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#TableMapChart/1/1/undefined>

Sélectionnez le loyer médian du marché (LMM) qui représente le mieux votre quartier à l'aide des étapes ci-dessous. S'il n'y a pas de données sur votre quartier pour une certaine taille de logement, utilisez les données du niveau municipal. Le LMM du secteur où se trouve votre immeuble peut être déterminé en suivant les étapes ci-dessous :

- 1 Allez sur le Portail de l'information sur le marché de l'habitation en cliquant sur le lien — **PORТАIL D'ANALYSE DU MARCHÉ DE LA SCHL**. Passez de l'onglet « Aperçu » à l'onglet « Tableaux » sur le ruban noir en haut de la page.
- 2 Dans la carte géographique, faites un zoom avant sur l'endroit où se trouve la propriété en question. En zoomant, vous verrez apparaître une fenêtre d'information dans le coin supérieur droit de la carte.
- 3 Dans la fenêtre, sélectionnez le sous-marché « Zone ». Les différentes zones de la ville ou de la municipalité en question seront définies.
- 4 Placez une « punaise » en cliquant avec le bouton principal de la souris sur la zone où se trouve la propriété. Une nouvelle fenêtre d'information apparaîtra, intitulée « Choisir un endroit ». Cliquez ensuite sur « Zone ».
- 5 Les données du marché pour cette zone seront ensuite disponibles sous plusieurs catégories à la gauche de votre écran. Ouvrez le menu déroulant sous « Marché locatif primaire », choisissez « Loyer médian (\$) ».

Loyers pro forma – Portion résidentielle

Dans cette section du tableau, saisissez les taux de location par type de logement pour l'ensemble afin de générer le revenu résidentiel. Plusieurs types de logements sont indiqués et il existe une section « Autre » si certains logements ne correspondent pas à l'une ou à l'autre des catégories définies. Chaque type de logement est divisé en deux catégories : Marché et Abordable.

Indiquez la *Province* (C5), la *Ville* (C6) et la *Zone* (C7) où se trouve votre immeuble.

Taille des logements (de C11 à C20) : Indiquez la taille moyenne en pieds carrés de chacun des types de logements. Le nombre total de pieds carrés de l'immeuble sera affiché tout en bas; veuillez vérifier qu'il est exact à l'aide des plans de votre immeuble.

Nombre de logements (de D11 à D20) : Pour chaque type de logement disponible dans la propriété en question, indiquez le nombre de logements qui seront loués aux loyers du marché et le nombre de logements qui seront loués à un prix abordable ou à un prix inférieur au prix abordable (selon la définition du FNCIL). Le nombre total de logements sera affiché tout en bas.

Loyer mensuel du marché (RBP) (de E11 à E19, cellules jaunes seulement) : Indiquez le revenu brut potentiel (RBP) qui peut être généré (selon le type, le style et l'emplacement) sur le marché ouvert.

Loyer médian mensuel du marché (de F12 à F20, cellules jaunes uniquement) : Saisissez le loyer médian du marché dans ces champs (indiqué sur le Portail sur le marché de l'habitation de la SCHL) pour le type de logement dans la zone de la propriété visée.

Loyer abordable en % du LMM (de G12 à G20, cellules jaunes seulement) : Indiquez le pourcentage inférieur au LMM que vous allez facturer pour chaque logement abordable de chaque type particulier. À droite, dans la section grise, le revenu mensuel tiré de chaque logement et le revenu annuel total tiré de tous les logements pour ce type seront automatiquement calculés.

Une fois que vous avez rempli tous les champs pertinents dans cet onglet, vous pouvez vous reporter aux cases grises à droite afin de vérifier que votre projet satisfait à tous les critères d'abordabilité du FNCIL (voir la cellule K12). Un avis vous informe également des critères auxquels vous ne satisfaites pas ou que vous dépassiez.

BUDGET (ONGLET 3)

Résumé

Le résumé en haut de cet onglet indiquera le coefficient de couverture de la dette (CCD) et le rapport prêt-coût (RPC) de votre projet une fois que tous les onglets auront été remplis. Cela vous permettra de voir dans quelle mesure votre projet respecte les exigences minimales du FNCIL. Vous n'êtes pas obligé de remplir tous ces champs, car ils seront remplis en fonction des renseignements saisis dans les autres sections et les autres onglets.

Total des coûts du budget

Cette section concerne les coûts et les sources de financement associés au projet. Dans cette section, vous allez résumer les utilisations proposées et les sources de financement de votre projet, y compris le financement proposé par le FNCIL ou demandé à celui-ci (c.-à-d. le montant du prêt ou de la contribution).

Les coûts et les sources de financement seront calculés au prorata entre les composantes résidentielles et non résidentielles en fonction de la proportion de la surface de plancher hors œuvre brute (c.-à-d. la superficie totale de chaque composante en pieds carrés), conformément à la section « Caractéristiques du projet », et seront affichés dans la section grise à droite.

Le montant recommandé du prêt du FNCIL sera affiché en bas du budget dans la cellule L45. Une fois que tous les onglets auront été remplis, tout déficit de financement qui découle du calcul au prorata des coûts et des autres sources de financement sera indiqué dans la cellule L50.

Caractéristiques de l'immeuble

Ici vous indiquerez la surface de plancher hors œuvre brute de la *composante résidentielle* (cellule I18) et de la *composante non résidentielle* (cellule K18), le cas échéant, du projet (c.-à-d. la superficie en pieds carrés de la surface de plancher du bâtiment). Remarque : Étant donné que l'investissement du FNCIL est limité à 75 % du coût de la composante non résidentielle, il est important d'être le plus précis possible pour chaque composante, car le calcul au prorata du coût total du projet est fondé sur ces estimations de la surface de plancher hors œuvre brute.

Si vous avez déjà reçu un rapport d'évaluation ou un rapport d'un conseiller spécialisé en matière de coûts pour votre bâtiment, il sera une source de calculs très fiables pour la superficie en pieds carrés.

Budget

Terrain (E23) : Cette information doit généralement être saisie en fonction du coût historique (c.-à-d. le prix d'achat plus les frais immobiliers connexes et les frais de rezonage). Remarque : La valeur actuelle du terrain sur le marché peut être saisie; cependant, tout excédent de l'évaluation (c.-à-d. la valeur marchande actuelle moins les coûts historiques) doit être compris dans la valeur du terrain (capitaux propres) sous « Autres sources de financement ». Dans le cas où le terrain est loué, saisissez une valeur de 0 \$ dans ce champ.

Coûts essentiels (E24) : Ces coûts concernent les coûts associés à la structure du bâtiment, au site et à l'aménagement paysager, et comprennent l'ensemble de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires aux travaux. Les coûts essentiels associés à l'aménagement paysager sont fondés sur les dessins architecturaux et comprennent le gazon, les arbres, le paillis, etc.

Coûts accessoires (E25) : Les coûts accessoires comprennent tous les coûts reliés aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs, aux frais juridiques, aux dépenses effectuées avant et après les travaux, aux permis, aux rapports, etc.

Coûts de financement (E26) : Il s'agit de coûts qui concernent le financement du projet, comme les frais juridiques, les droits de demande et le remboursement des intérêts seulement, pendant la réalisation des travaux. Ils ne comprennent pas les intérêts et le capital une fois que le dernier versement a été fait et que l'occupation de l'immeuble s'est stabilisée (estimée à 12 mois après l'occupation).

TVH (E27) : Taxe de vente harmonisée

Fonds de prévoyance (E28) : Saisissez le montant mis de côté pour les dépenses imprévues lors de la réalisation des travaux. Ce montant devrait représenter entre 5 et 10 % des coûts du projet.

Autres coûts (B/E29 et B/E30) : Décrivez tous les autres coûts (B29 et B30) qui ne correspondent pas aux autres catégories ci-dessus et indiquez la valeur de ces coûts (E29 et E30).

Autres sources de financement

Autre financement de la dette (en dehors du FNCIL) [E34] : Indiquez tout prêt obtenu ou en cours d'obtention auprès de toute autre institution financière, de tout ordre de gouvernement ou de toute organisation qui fournira un financement pour la construction du bâtiment ou qui figurera sur le titre foncier. Les détails de ce financement doivent être ajoutés à la section « Financement et collaborateurs » de la demande.

Contribution du FNCIL (E35) : Indiquez le montant de la contribution demandée au FNCIL. Veuillez consulter l'outil d'admissibilité des contributions pour une indication du possible financement par contribution du FNCIL.

Autres subventions/contributions (E36) : Indiquez toute autre subvention ou contribution fournie autre que le FNCIL. Les détails de ce financement doivent être ajoutés à la section « Financement et collaborateurs » de la demande.

Valeur du terrain (capitaux propres) (E37) : Indiquez la valeur du terrain (capitaux propres) investie.

Mise de fonds en argent du propriétaire (E38) : Il s'agit de la contribution au financement du projet de votre organisation par toute somme en espèces.

Autre (E39 et E40) : Indiquez tout autre financement qui n'a pas été inclus dans les champs précédents. Fournissez les détails de ce financement dans le champ correspondant (B39 ou B40).

Autre (exonération de droits d'aménagement) (E41) : Indiquez la valeur de tous droits d'aménagement auxquels la municipalité a renoncé.

Financement initial de la SCHL (E42) : Si vous avez fait une demande ou obtenu une approbation en vertu du Programme de financement initial de la SCHL, indiquez le montant dans ce champ.

RÉSIDENTIELLE – LOGEMENTS NEUFS (PRO FORMA) [ONGLET 4]

Cet onglet porte sur la composante résidentielle de votre projet. Chaque section de cet onglet est soit directement liée aux logements de l'immeuble ou fera l'objet d'un calcul au prorata selon le pourcentage de votre immeuble utilisé à des fins résidentielles.

Résumé

Cette section fournit un aperçu des principaux facteurs de la demande relative au projet. Cela comprend le budget, les montants de financement du FNCIL (prêts ou contributions), le CCD et le RPC du projet et une mention indiquant si une mise de fonds supplémentaire est requise de l'emprunteur. Il s'agit de champs calculés en fonction du tableau de viabilité intégralement rempli.

Portion résidentielle – construction : Évaluation de la viabilité financière

Type de proposant (C18) : Utilisez ce menu déroulant afin de sélectionner le type d'organisation qui fait la demande. Une fois que le type est sélectionné, le financement et la contribution maximaux pour votre type de proposant s'afficheront dans les deux champs adjacents.

Pourcentage du coût de l'ensemble pour les logements : Ce champ présentera le pourcentage du bâtiment qui sera utilisé à des fins résidentielles, conformément à ce qui est indiqué dans l'onglet Budget de l'ensemble.

Budget

Les éléments de coûts dans cette section seront calculés et remplis en fonction des renseignements saisis à l'onglet Budget de l'ensemble (c.-à-d. le calcul au prorata en fonction du pourcentage de la surface de plancher hors œuvre brute pour les portions résidentielles et non résidentielles).

Prêt maximal selon l'admissibilité : Ce champ calculera le montant maximal de financement pour la portion résidentielle. Il tiendra compte du budget total du projet ainsi que du pourcentage maximal du coût total permis pour le financement relatif à votre type de proposant.

Prêt du FNCIL demandé/nécessaire : Ce champ calculera le montant de financement du FNCIL demandé ou nécessaire pour financer votre projet.

Analyse des revenus – Portion résidentielle

Dans cette section, vous devrez saisir le pourcentage du *taux d'inoccupation/mauvaises créances* (G41) pour votre immeuble. Le reste de cette section sera rempli à l'aide des renseignements que vous avez saisis à l'onglet « Abordabilité des loyers ».

Revenus accessoires

Ici, vous indiquerez le nombre de logements et tout montant prévu pour le *stationnement* (C47 et D47), les *espaces d'entreposage* (C48 et D48) et la *buanderie* (G49) (pour les résidents). Un pourcentage du revenu doit être saisi dans la cellule *taux d'inoccupation/mauvaises créances* (G51) pour les espaces de stationnement et les espaces d'entreposage.

Autres sources de revenus

Ici, vous indiquerez tout *financement de fonctionnement (municipal, provincial/territorial, fédéral)* (G56) et tous les *autres revenus* (donnez une description dans les cellules B57 et B58 et précisez une valeur dans les cellules G57 et G58) générés par la propriété qui ne figurent pas dans l'une ou l'autre des sections ci-dessus, y compris le financement de fonctionnement, ainsi qu'une provision pour la cellule *taux d'inoccupation/mauvaises créances* (G60).

Coûts d'exploitation

Ici, vous indiquerez toutes les dépenses associées au fonctionnement de la composante résidentielle de l'immeuble lorsqu'il sera complètement construit et que l'occupation de l'ensemble se sera stabilisée (estimée à 12 mois après l'occupation), y compris les *taxes municipales* (G68), l'*assurance* (G69), les services publics, y compris le *chauffage* (F70), l'*électricité* (F71), l'*eau* (F72), les frais de *réparations et d'entretien* (F74), les *salaires* versés au personnel/concierge de l'immeuble (F75) et tout *autre coût* (de F76 à F78) – veuillez en saisir la description dans les champs correspondants (cellules B76 à B78). Comme il est possible que ces coûts n'aient pas encore été déterminés, vous devez saisir les montants estimatifs lorsqu'ils ne sont pas connus. De plus, indiquez le pourcentage des *honoraires de gestion* (F80) et le pourcentage des *frais généraux et d'administration* (F81).

Veuillez noter qu'au cours de l'analyse de la demande, la SCHL peut modifier ces montants en fonction des références régionales ou des diminutions des caractéristiques de consommation énergétique comprises dans la construction de votre bâtiment. Une contribution obligatoire de 4 % pour la réserve de remplacement est comprise dans la feuille de travail (se reporter à la cellule F79) et elle est prise en compte dans l'évaluation de la viabilité.

Prêt - CCD et calcul du rapport

Prêt du FNCIL : Le moindre du montant maximal disponible et du montant maximal demandé pour la composante résidentielle sera affiché dans ce champ.

Taux d'intérêt (G88) : Communiquez avec votre conseiller de la SCHL afin d'obtenir les taux de la SCHL les plus récents. À noter qu'aux fins de qualification, la SCHL utilisera le taux de 10 ans du FNCIL plus 100 points de base pour le calcul du coefficient de couverture de la dette (CCD).

Période d'amortissement du prêt (G89) : Indiquez le nombre d'années dont vous aurez besoin pour rembourser l'intégralité du prêt. Le nombre d'années maximal permis en vertu du FNCIL est de 50 ans et il est fondé sur la durée de vie économique du bâtiment. L'amortissement du prêt sera déterminé au cours de l'étape d'évaluation du dossier.

Versement hypothécaire du prêt du FNCIL (mensuel) : Paiement mensuel du capital et des intérêts.

Versement hypothécaire du prêt du FNCIL (annuel) : Paiement annuel du capital et des intérêts.

Autre versement hypothécaire (annuel) (G92) : Montant annuel des paiements du capital et des intérêts que vous allez verser à d'autres sources de financement.

Total du versement hypothécaire : Total annuel des paiements versés pour l'ensemble des sources de financement associées à votre ensemble.

Coefficient de couverture de la dette : Le coefficient du revenu généré par l'ensemble comparativement aux versements hypothécaires (le CCD minimum du FNCIL pour la composante résidentielle est de 1,0).

Prêt maximal au CCD minimal : Ce champ calculera le montant maximal du prêt qui peut être octroyé selon le CCD afin de satisfaire aux exigences minimales du FNCIL, si toutes les autres variables concernant le revenu et les dépenses de votre demande demeurent les mêmes.

Prêt du FNCIL recommandé – Portion résidentielle : Cette section résumera le montant et les paiements du capital et des intérêts pour le montant maximal du prêt au coefficient de couverture de la dette minimal.

Le prêt du FNCIL requis peut-il être soutenu : Ce champ indiquera si le prêt que vous demandez satisfait à l'exigence relative au coefficient de couverture de la dette du FNCIL.

Prêt - prêt du FNCIL maximal (portion résidentielle) : Ce champ indiquera le montant maximal du prêt qui peut être octroyé afin que le coefficient de couverture de la dette satisfasse à l'exigence minimale.

Capitaux et financement supplémentaire requis : Ce champ indiquera le déficit de financement en fonction de la composante résidentielle des coûts du projet.

RPC du prêt du FNCIL : Il s'agit du coefficient du montant maximal du prêt pour la composante résidentielle de votre projet.

PORTION NON RÉSIDENTIELLE – PRO FORMA (ONGLET 5)

Cet onglet porte sur la composante non résidentielle de votre projet. Chaque section de cet onglet est soit directement liée aux parties non résidentielles du bâtiment ou fera l'objet d'un calcul au prorata selon le pourcentage du bâtiment utilisé à des fins non résidentielles.

La partie supérieure de l'onglet vous indiquera si votre projet satisfait aux critères non résidentiels du FNCIL.

Portion non résidentielle : Évaluation de la viabilité financière

Budget de l'ensemble

Les éléments de coûts dans cette section seront calculés et remplis en fonction des renseignements que vous avez saisis dans l'onglet Budget de l'ensemble.

Prêt maximal pour 75 % des coûts : Ce champ calculera le financement maximal pour la composante non résidentielle. Il tiendra compte du budget total du projet ainsi que du pourcentage maximal du coût total permis pour le financement en fonction de votre type de proposant.

Prêt encore requis : Ce champ indiquera le total du déficit de financement pour les composantes résidentielle et non résidentielle.

Non résidentiel/commercial

Saisissez la *superficie (en pi²)* (de D25 à D28), le nombre d'*unités* (de E25 à E28) et les *loyers mensuels* (de F25 à F28) pour les unités non résidentielles/commerciales du bâtiment, ainsi que tout *recouvrement supplémentaire* (G29). Un pourcentage raisonnable doit également être ajouté pour les *taux d'inoccupation/mauvaises créances* (G31).

Coûts d'exploitation

Indiquez toutes les dépenses associées à l'exploitation de la composante non résidentielle de l'immeuble une fois qu'il sera entièrement construit et que l'occupation de l'ensemble se sera stabilisée (estimée à 12 mois après l'occupation), y compris les *impôts fonciers/taxes foncières* (G37), *l'assurance* (G38), les services publics, y compris le *chauffage* (G39), *l'électricité* (G40), *l'eau* (G41), les *frais de réparation et d'entretien* (G43), les *salaires* versés au personnel/concierge de l'immeuble (G44) et tout autre coût (de G45 à G47) – veuillez saisir une description dans le champ correspondant (de B45 à B47). Comme il est possible que ces coûts n'aient pas encore été déterminés, vous devez saisir les montants estimatifs lorsqu'ils ne sont pas connus.

De plus, indiquez le pourcentage des *honoraires de gestion* (F48) et le pourcentage des *frais généraux et d'administration* (F49). Veuillez noter qu'au cours de l'analyse de la demande, la SCHL peut modifier ces montants en fonction des références régionales ou des diminutions des caractéristiques de consommation énergétique comprises dans la construction de votre bâtiment.

Prêt - CCD et calcul du rapport

Prenez note qu'aucune entrée n'est nécessaire pour cette section – toutes les valeurs seront calculées en fonction des renseignements que vous aurez saisis dans les autres champs du cahier de travail.

Prêt (composante non résidentielle) : Le moindre du montant maximal disponible et du montant maximal demandé pour la composante non résidentielle sera affiché dans ce champ.

Taux d'intérêt : Communiquez avec votre conseiller de la SCHL afin d'obtenir les plus récents taux de la SCHL. À noter qu'aux fins d'admissibilité, la SCHL utilisera le taux de 10 ans du FNCIL plus 100 points de base pour le calcul du coefficient de couverture de la dette (CCD) [veuillez noter que le taux d'intérêt doit être le même que celui de la composante résidentielle].

Période d'amortissement du prêt : Indiquez le nombre d'années dont vous aurez besoin pour rembourser l'intégralité du prêt (le nombre d'années maximal permis en vertu du FNCIL est de 50 ans). (Veuillez noter que la période d'amortissement doit être la même que celle de la composante résidentielle).

Versement hypothécaire (mensuel) : Paiement mensuel du capital et des intérêts.

Versement hypothécaire (annuel) : Montant annuel des paiements du capital et des intérêts.

Coefficient de couverture de la dette : Coefficient du revenu généré par l'ensemble comparativement aux versements hypothécaires (Le CCD minimum du FNCIL pour la composante non résidentielle est de 1,40).

Prêt maximal au CCD minimal : Ce champ calculera le montant maximal du prêt qui peut être octroyé selon le CCD afin de satisfaire aux exigences minimales du FNCIL, si toutes les autres variables concernant le revenu et les dépenses de votre demande demeurent les mêmes.

Prêt du FNCIL recommandé - portion non résidentielle : indique le montant et les paiements du capital et des intérêts pour le prêt maximal à un coefficient de couverture de la dette minimal.

Versement hypothécaire (mensuel) : Paiement mensuel du capital et des intérêts.

Versement hypothécaire (annuel) : Montant annuel des paiements du capital et des intérêts.

Coefficient de couverture de la dette (CCD) : Ce champ présentera le CCD pour la portion non résidentielle recommandée du prêt.

